



Portage salariale, droit au chômage ?

Par **samwilliam**, le **06/02/2008** à **16:17**

Bonjour

Ma question est simple, je suis en portage salariale depuis plus d'1 ans et ma mission s'est terminée récemment. Les assedics viennent de refuser ma demande d'allocations chômage car ne prennent pas en compte le portage salariale dit non reconnu comme activité salariée malgré un contrat de travail en CDI, des fiches de paies avec toutes les cotisations (agirc, apec, assedic).

Quels sont mes recours ?

Merci pour votre réponse

William